

Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public au Chambon

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le vendredi 3 juillet, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Patricia MUSLER, pouvoir à Laetitia BERNARD ;

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Christophe CAPRON, pouvoir à Louis-Emmanuel BODINAT ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Gérard BLOC ;

Était absent :

Roger MORAND ;

Secrétaire de séance :

Jean-François AUROY a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public au Chambon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1 et L1111-1 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3 ;

Considérant la sollicitation de la SCI 2SY, représentée par Yohan DAILLOUX, pour l'acquisition d'une partie du domaine public, au droit des parcelles YL416, 418 et 167 au Chambon, d'une surface de 140 m² ;

Considérant le besoin de mise aux normes de l'installation individuelle d'assainissement de Yohan DAILLOUX, propriétaire des parcelles YL416 et 417 ;

Considérant la désaffectation et le déclassement de ladite parcelle ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation qui ne sont plus assurées par la voie ;

Considérant la dispense d'enquête publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **Constate** la désaffectation d'une partie du domaine public au droit des parcelles YL416, 418 et 167 au Chambon ;
- **Approuve** le déclassement du domaine public de l'emprise de la nouvelle parcelle de 140 m² ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	32	
	CONTRE		
	ABSTENTION		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,



Jean-François AUROY

Le Maire,



Francis ROUX

